



## **Déclaration commune SNFOLC & SNETAA-FO à l'ouverture des FPMA pour l'affection des personnels enseignants dans l'académie de Bordeaux, du 16 au 21 juin 2017.**

Tout d'abord, nous tenons à remercier les personnels de la DPE pour le travail effectué, leur grande disponibilité et leur écoute.

### **Sur la situation générale**

Ces FPMA s'ouvrent dans un contexte marqué par la volonté confirmée du gouvernement d'avancer par ordonnances vers une loi travail XXL, prolongeant et achevant la loi Travail de Myriam El Khomri. Les intentions sont claires : généraliser l'inversion de la hiérarchie des normes, imposer les référendums d'entreprise, le plafonnement des indemnités prud'homales. Pas plus que pour la loi El Khomri, dont la confédération CGT-FO revendique toujours l'abrogation, nous n'accepterons une aggravation de la remise en cause du Code du travail et des garanties collectives.

Les annonces du Ministre de l'Action et des Comptes publics vont dans le sens d'une suppression de 120.000 postes de fonctionnaires, dont 50.000 pour la Fonction publique de l'Etat et 20.000 pour l'Education nationale. Confirmation aussi du gel du point d'indice pour 2018 - alors que les pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires s'élèvent à 16% depuis 2000 - et du rétablissement du jour de carence.

Dans ce contexte, Force Ouvrière réaffirme ses revendications et sera particulièrement vigilante quant à la défense des garanties et droits collectifs inscrits dans notre statut général, de nos statuts particuliers, dont fait partie le droit statutaire à mutation.

Reçus par le nouveau ministre de l'Education nationale, M. Blanquer, la FNEC-FP-FO a exigé des mesures d'urgence sur tous les dossiers (collège, évaluation, stagiaires...). Concernant l'évaluation, Force Ouvrière dénonce la publication à la hâte des textes transposant PPCR à l'Education nationale les 7 et 10 mai 2017. Ces textes publiés le même jour que plusieurs décrets d'application de la loi Travail accélèrent la mise en œuvre de l'individualisation totale des rémunérations, le recrutement des enseignants par le chef d'établissement et l'arbitraire local contre les droits à mutation garantis par le statut de la Fonction publique de l'Etat. Concernant le PPCR, Force Ouvrière condamne la mise en extinction de l'échelle de rémunération spécifique des professeurs bi-admissibles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et exige une mesure de sauvegarde immédiate.

Concernant le collège, M. le ministre a soumis à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 mai 2015, texte publié en force par Mme Vallaud-Belkacem le jour d'une grève appelée par les organisations syndicales majoritaires du second degré.

Au CSE du 8 juin 2017, dans une déclaration commune, les organisations du second degré, FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT Educ'action, SUD Education, Solidaires, SNALC-FGAF et CFE-CGC ont exigé, ce qui demeure une revendication majeure pour les personnels, l'abrogation de la réforme du collège. Avec la majorité des organisations, Force Ouvrière a voté contre le projet d'arrêté du ministre relatif à la réforme du collège.

Pour Force Ouvrière, l'urgence est au rétablissement des horaires disciplinaires nationaux, que les horaires des enseignements complémentaires et les marges reviennent aux disciplines. Rouvrir le dossier du collège pour renforcer l'autonomie des établissements n'est pas une réponse aux revendications des personnels. Ces derniers sont, en cette fin d'année, épuisés par la réforme du collège, les réunions, les tensions, le changement brutal des programmes des quatre niveaux, la surcharge de travail liée au LSU, etc.

Pour Force Ouvrière, il faut que ça cesse, cela passe par la satisfaction des revendications des personnels et l'abandon des contre-réformes. C'est là notre conception de l'indépendance syndicale.

### **Sur les postes, et les conditions d'affectation dans l'académie de Bordeaux.**

Nous avons à examiner 3353 demandes de mutations dans le cadre de la phase intra-académique du mouvement.

Force Ouvrière déplore cette année encore les disparités observées entre les dispositions de chaque académie, dans le cadre du mouvement national à gestion déconcentrée, ce qui place des fonctionnaires dans une situation d'inégalités de droits.

Au plan national, entre 2012 et 2016, 13,5% des postes d'enseignants prévus dans la loi de finances n'ont pas été pourvus et cela se répercute sur notre académie.

Sauf cas très spécifique, nous réclamons que les postes ne soient pas profilés, et nous restons opposés au recrutement profilé REP+, aux « berceaux » stagiaires.

De nombreux postes spécifiques académiques restent vacants, ce qui a eu pour effet de bloquer le mouvement dans certaines disciplines

Il y a un manque de titulaires dans certaines disciplines, comme en hôtellerie, en électrotechnique, en électronique, etc, ce qui a produit des difficultés pour assurer le remplacement des titulaires en arrêt de travail. Nous réclamons donc une augmentation des capacités d'accueil dans la plupart des disciplines.

Nous demandons aussi à ce qu'il y ait plus de souplesse dans les règles pour que nous puissions être plus efficaces dans le travail sur les projets. Par exemple, pourquoi ne pas permettre des affectations définitives sur des postes qui finalement resteront vacants : postes de DDFPT (ex chefs des travaux) qui vont être titularisés, supports stagiaires annulés suite aux décisions de permettre au plus grand nombre de stagiaires de bénéficier d'une demi-décharge, etc.

Force Ouvrière réaffirme son désaccord en ce qui concerne les compléments de service, en particulier ceux sur des établissements distants qui conduisent à des conditions de travail difficiles.

La dégradation des conditions de travail n'est pas sans rapport avec la hausse du nombre des dossiers médicaux et sociaux déposés, au 11 mai, date du groupe de travail sur le barème, il y en avait 271. Cette année, 38% dossiers médicaux et sociaux ont obtenu une bonification contre 46% l'année dernière. Des collègues restent donc en situation de souffrance professionnelle parce qu'à nouveau des bonifications médicales et sociales n'ont pas été opérantes.

Faute de remplacements, certains commissaires paritaires n'ont pas pu prendre leurs décharges syndicales. Nous demandons qu'à l'avenir ce problème soit réglé, notre disponibilité étant plus que jamais nécessaire pour défendre les intérêts matériels et moraux des personnels.

C'est pourquoi nous demandons :

- La mise au mouvement de tous les postes statutaires.
- Aucune affectation en dehors de la discipline de recrutement y compris pour les compléments de service, et aucune affectation en établissement ne correspondant pas au statut.
- L'affectation de tous les TZR sous le contrôle des élus paritaires, la mise en place d'un GT avant la rentrée pour les TZR non affectés en juillet. Nous exigeons que les TZR ne soient pas affectés sur plusieurs établissements.
- **Pour les professeurs stagiaires, un maximum de 6 heures de face à face pédagogique** et une réduction de la charge de travail dont nous nous accordons tous à dire quelle est vraiment excessive.
- **Le retour à un mouvement national.**

Pour terminer, la FNEC FP-FO continue de demander l'abrogation de la loi de refondation de l'école et tout ce qui en découle : la réforme des rythmes scolaires, la réforme des statuts, la réforme des collèges.

Merci pour votre écoute.

### **Les commissaires paritaires Force Ouvrière**

#### **Certifiés**

Isabelle Gmeiner  
Béatrice Sarnac  
Anne Le Gouill  
Reynald Diranzo

#### **Agrégés**

Marie-Laure Saulnier  
André Hernandez

#### **PLP**

Catherine Terraza  
Delphine Paillé  
Marc Tuter  
Jean-Frédéric Brechenmacher  
Frédéric Alser  
Eric Mouchet